



Logo de l'entité
habilitée ou de
l'association
agrée(e).

ATTESTATION DE FORMATION CONTINUE 20XX

Programme 20XX

<Ville>, le <date>

- Vu l'arrêté du 24 août 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » ;
- Vu l'arrêté du 21 décembre 2020 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;
- Vu la décision d'agrément « Référence_DAx délivrée le « Date_DAx relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » ;
- Vu le procès-verbal de formation « Référence_PV », établi en date du « Date_PV » ;

<Le/La> <qualité de l'autorité attestante>, atteste que

<Civilité> <Prénom> <NOM>,
<né/née> le <date de naissance> à <Lieu de naissance> (<DEPT>)

a suivi une session de formation continue sur les unités d'enseignement :

- « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1)
- qui s'est déroulée du <date début de formation> au <date de fin de formation>, à <Lieu de formation> (<DEPT>).

La compétence de secouriste (PSE 1) peut être exercée jusqu'à une prochaine formation continue ou au plus tard au 31 décembre A+1 inclus sous l'égide d'une association agréée ou d'un organisme habilité à la formation aux premiers secours conformément aux textes réglementaires en vigueur ou dans le cadre d'une activité professionnelle lorsque celle-ci est exigée.

En foi de quoi, nous délivrons à l'intéressé la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

<Attaché de signature>
<Prénom> <NOM>